



BILAN ANNUEL 2019 ET PROGRAMME D'ACTION 2020  
DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

« MILIEUX HUMIDES, FORÊTS, PELOUSES ET HABITATS À CHAUVES-SOURIS DU MORVAN »

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN



Financé par :



Bilan établi sur le modèle de :

L'ATELIER  
technique des espaces naturels

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>A – Bilan de l’année 2019.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Contrats et actions Natura 2000 réalisés.....</b>	<b>5</b>
Contrats Natura 2000 portés en 2019.....	5
Actions réalisées en 2019.....	5
Mesures Agri-environnementales et Climatiques (MAEC).....	5
<b>2. Suivis scientifiques et techniques.....</b>	<b>6</b>
<b>3. Animations grand public.....</b>	<b>7</b>
Animations.....	7
Concours photo.....	7
<b>4. Conseils et sensibilisation auprès des particuliers, communes et professionnels.....</b>	<b>9</b>
Évaluation d’incidences.....	9
Natural’action.....	9
Sensibilisation.....	9
<b>5. Information et communication.....</b>	<b>10</b>
Lettre d’information.....	10
Autres outils de communication.....	10
Média.....	11
<b>6. Réseaux et cohérence des politiques.....</b>	<b>11</b>
Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà des sites.....	11
Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d’actions.....	11
Animation de la gouvernance des sites.....	11
<b>7. Gestion administrative et financière.....</b>	<b>12</b>
<b>B – Nouveau DocOb Natura 2000.....</b>	<b>13</b>
<b>C – Programme d’actions 2020.....</b>	<b>14</b>
<b>1. Actions et contrats potentiels.....</b>	<b>14</b>
<b>2. Mesures Agro-Environnementales.....</b>	<b>15</b>
<b>3. Études.....</b>	<b>15</b>
<b>4. Animations.....</b>	<b>15</b>
<b>5. Communication.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 1 : Tableau des Actions.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 2 : Fiches Actions.....</b>	<b>18</b>

# Introduction

Depuis 2002, le Parc naturel régional du Morvan est opérateur pour l'animation de sites Natura 2000 sur son territoire.

En 2019, ce sont 4 ETP (équivalent temps plein) qui ont mis en œuvre ce programme traitant de nombreux thèmes (forêts, prairies, étangs, cours d'eau, tourbières, pelouses, ...).

Clément Garineaud et Justine Duret (2 ETP), ont en charge l'animation de 21 entités du site Natura 2000 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan ».

Comme présenté sur la carte ci-dessous, Justine Duret a en charge l'animation des entités du nord et du centre du Morvan :

- Basse vallée du Cousin
- Basse vallée de la Cure
- La Verdière
- Le Trinquelin
- Vallée de Vernidard
- Haute vallée du Cousin
- Haute vallée du Saint-marc
- Vallée de la Bussière
- Haute vallée de la Cure

Clément Garineaud anime des entités forestières du sud ainsi que les nouvelles entités à chauves-souris :

- Vallée de l'Oussière
- Vallée de la Canche
- Haut Folin
- Mont Preneley
- Mont Beuvray
- Chitry-lès-mines
- Brinay
- Arnay-le-duc
- Sussey
- Thoisy-la-berchère
- Villargoix
- La Motte-ternant

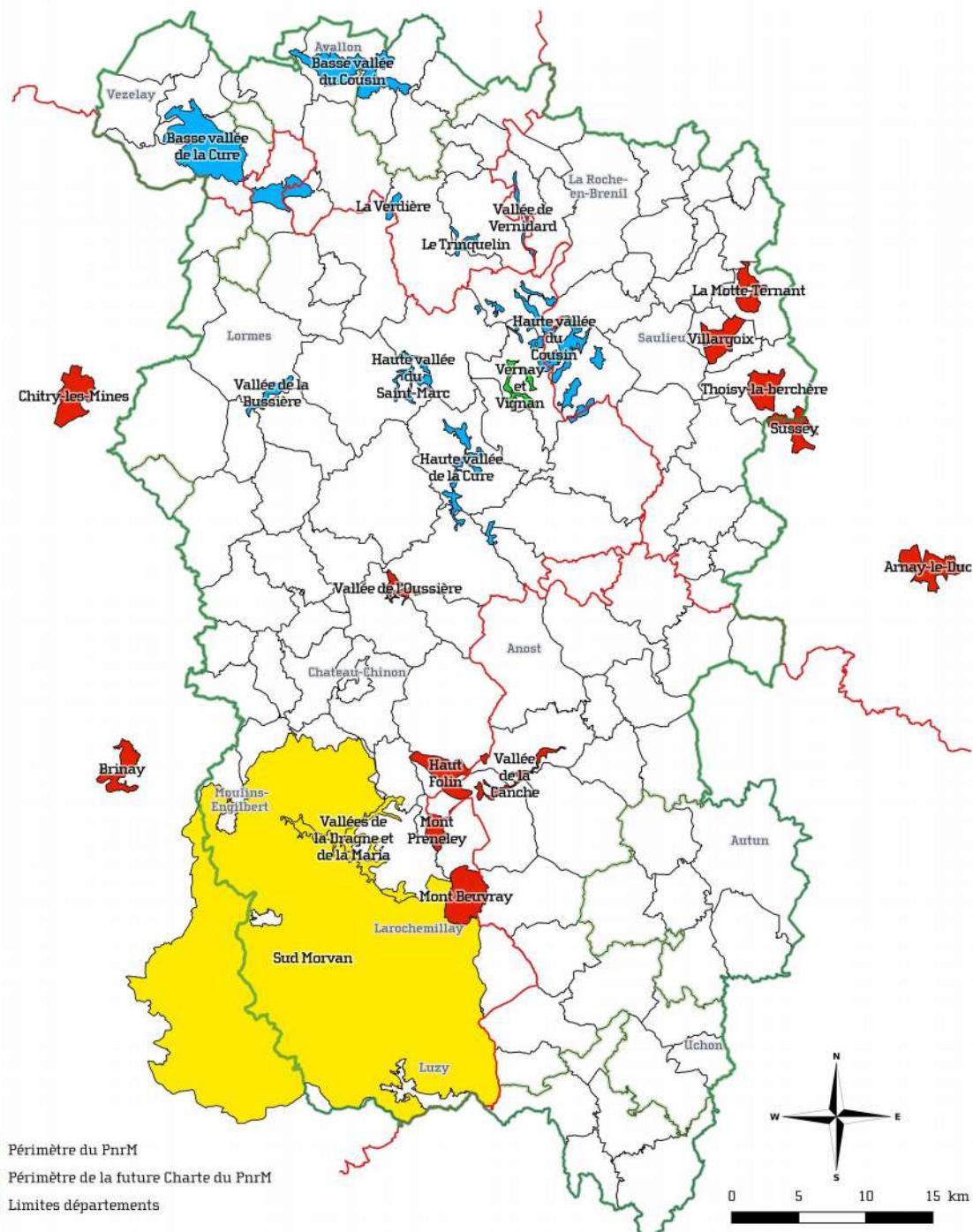
Clémence Weck (1 ETP) s'occupe de la partie communication et sensibilisation ainsi que des aspects financiers/administratifs du programme Natura 2000. Elle a également en charge l'animation de l'entité « Vernay et Vignan ».

Camille Guet (1 ETP) anime le site « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan ». Il fait l'objet d'un comité de pilotage indépendant.

Les missions principales des chargés de mission étaient :

- La mise en œuvre de la politique contractuelle (contrats ni-ni, contrats forêt, mesures agricoles), et les autres outils disponibles selon les thèmes abordés ;
- L'intégration de Natura 2000 dans les politiques publiques et les nouveaux projets ;
- Des actions de communication (animations nature, expositions itinérantes, site internet, ...) ;
- Les actions annexes contribuant aux objectifs de préservation ;
- L'amélioration des connaissances et les suivis des sites Natura 2000.

## Sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Morvan



### Entités Natura 2000 / Animateurs

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Camille GUET</li> <li>■ Clémence WECK</li> <li>■ Clément GARINEAUD</li> <li>■ Justine DURET</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Site "Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan"</li> <li>→ Site "Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan"</li> </ul> |
|---|---|



Parc naturel régional du Morvan, Octobre 2018

## A – Bilan de l’année 2019

### **1. Contrats et actions Natura 2000 réalisés**

#### **Contrats Natura 2000 portés en 2019**

Type	Bénéficiaire	Date	Actions	Habitats / Espèces concernées	Surface
Contrat Natura 2000	Commune d'Avallon (89)	Mars 2019	Restauration de Pelouses sèches	Mosaïque de dalles sur substrat siliceux (8230)	0,42 ha
Contrat forestier	Commune de Saint-léger-Vauban (89)	Janvier 2019	Mise en place d'un îlot de sénescence Hêtraies neutrophile à acidiphile (9130)	Hêtraie neutrophile à acidiphile (9130), Forêts de frênes et d'aulnes des sources, ruisselets et ruisseaux (91E0*), Forêts de ravins (9180*)	5,38 ha
Contrat forestier	Commune de Chastellux-sur-Cure (89)	Mars 2019	Mise en place d'un îlot de sénescence	Hêtraies-Chênaies atlantiques acidiphiles à Houx (9120) Hêtraies neutrophile à acidiphile (9130) Chênaies-charmaies subatlantiques à Stellaire (9160) Barbastelle d'Europe, Lucarne cerf-volant, Pics	11,53 ha
Contrat forestier	Bibracte	Printemps 2020	Restauration de ripisylve par débardage alternatif	Ripisylve	3ha
Contrat Natura 2000	CENB RNR à La Croisette (Saint Prix 71)	2020	Pose de clôture et entretien par pâturage	Bas-marais acidiphile tourbeux à Junc acutiflore (6410) , Tourbière haute active (7110*), Tourbière de transition (7140), et Tourbière dégradée susceptible de régénération (7120)	3,12 ha

#### **Actions réalisées en 2019**

En 2019, l’équipe Natura 2000 du Parc, en lien avec la chargée de mission forêt et la personne en charge du dossier des forêts anciennes, ont travaillé sur la cartographie des forêts anciennes, matures et à enjeux faune, flore, habitats sur les sites Natura 2000 pour faciliter la prise de contact avec les propriétaires.

Dans le même objectif, l’équipe Natura 2000 du Parc s’implique dans le groupe de travail « Vigifoncier » du Parc en lien avec la SAFER (Société d’Aménagement Foncier et d’Établissement Rural).

Plusieurs contrats sont en discussion et on fait l’objet d’un temps de travail conséquent pour préparer les chantiers avec les propriétaires et les gestionnaires, notamment deux contrats en partenariat avec la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan et l’EPCC Bibracte.

#### **Mesures Agri-environnementales et Climatiques (MAEC)**

Le dossier lié au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) déposé par le Parc du Morvan en 2015, a permis de proposer à la contractualisation des MAEC en 2015 et 2016.

L’équipe Natura 2000 du PNRM continue à accompagner les agriculteurs sur leurs questionnements liés à ce programme. Elle a notamment accompagné sur le terrain, deux agriculteurs dans leurs démarches liées aux contrôles de l’Agence des Services et Paiements (ASP) cette année. L’équipe Natura 2000 a également répondu à plusieurs questionnements d’agriculteur par téléphone.

## **2. Suivis scientifiques et techniques**

Le Parc naturel régional du Morvan n'anime pas de suivis scientifiques généraux sur les sites Natura 2000. Cependant, il mène des opérations ciblées sur certaines parcelles en site Natura 2000 ou proches.

Un suivi des petites chouettes de montagne Tengmalm et Chevechette, indicatrices du bon état de la Hétraie montagnarde a été mis en place sur le Mont Préneley. Ce suivi s'inscrit dans le suivi national piloté à l'échelle régionale par la SHNA. Un second suivi est réalisé sur le Haut Folin par la SHNA. Un contact a été confirmé avec un mâle Tengmalm (Haut Folin) et probablement une chevechette (Mont Préneley)

Suite au programme Life « Continuité écologique » achevé en 2017, le plan de conservation après-Life prévoit un certain nombre d'études et de suivis des populations. En 2019, deux journées de suivis glochidies (larves de moule présentes sur les branchies des truites fario) ont été réalisées sur les secteurs du Cousin amont, Cousin aval et de la Cure amont avec l'Agence Française pour la Biodiversité (anciennement ONEMA) et la Fédération de pêche de l'Yonne 89.

Pour rappel, la moule perlière est sensible à la qualité et à la température de l'eau. Elle a également besoin de la présence de la truite fario pour compléter son cycle de vie. Les travaux du LIFE sur la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau avaient pour objectifs d'améliorer ses différents critères afin que les cours d'eau et rivières restent ou redeviennent favorables pour la moule, son poisson hôte et les autres espèces patrimoniales.

Ainsi, les résultats sont les suivants : aucune glochidie n'a été observée sur les secteurs du Cousin amont et Cousin aval. Sur le secteur de la Cure, deux truites présentaient des glochidies (soit 9 % des truites pêchées). Historiquement, sur ce site, les études ont toujours montré des indices de reproduction de la Moule perlière. Néanmoins nous constatons une diminution du taux d'infestation des poissons au fil des années ; et donc potentiellement une diminution de l'efficacité de la reproduction des moules perlières. D'autant que plusieurs coquilles vides ont été trouvées (individus morts), et la question se pose de la cause de cette mortalité.



L'équipe Natura 2000 a également encadré durant 6 mois le stage de Léa Chazalviel, sur la mise en place d'un protocole de suivi des îlots de sénescence Natura 2000. Son approche a été d'adapter les protocoles et les méthodes d'inventaires existants sur les milieux forestiers, aux îlots de sénescence spécifiquement (petites surfaces, habitats diverses) et à des moyens humains, budgétaires et temporels limités. Les critères sélectionnés pour le suivi concernent la structure du peuplement, la composition dendrologique, les fonctions écologiques et les potentialités d'accueil de la biodiversité de chaque îlot. Le protocole a été testé sur les îlots de Chastellux-sur-Cure et du Mont Beuvray. Il a aussi été validé par un groupe de travail composé d'agents de l'ONF, de la DDT, de la DREAL, de la SHNA et du CBN.

Suite à la reprise en animation des sites Natura 2000 à chauves-souris, des suivis ont été menés sur toutes les entités. Deux à trois passages ont été réalisés de jour et de nuit. Un suivi plus précis avec la pose d'un piège photo a été réalisé sur le site d'Arnay-le-duc. Un rapport de synthèse et des propositions d'actions seront transmis à la commune et aux personnes impliquées. Les suivis ont permis de notamment découvrir une colonie de Petit rhinolophe à Chitry-les-mines et une colonie de Pipistrelle à la Motte-Ternant (à confirmer l'été prochain).

### **3. Animations grand public**

#### **Animations**

L'équipe propose des sorties grand public pour faire connaître le patrimoine naturel et les enjeux qui y sont liés. Cette année, plus de 200 personnes ont pu assister aux 44 animations, dont 16 animées par l'équipe Natura 2000, qui ont eu lieu sur le site Natura 2000 :

- Fête de la nature
- Nuit de la chouette et nuit de la chauve-souris
- Sorties en canoë-kayak sur la Cure entre Malassis et St-Père (en partenariat avec Association Morvan Canoe-Kayak)
- Sortie faune nocturne

Cette année, l'équipe Natura 2000 a participé au projet Ciné cyclo Tour Morvan 2019 en proposant deux séances. Une première à Saulieu avec le film « Une vie de Grand-Rhinolophe » précédée d'une sortie nature. Puis une seconde à Pierre-Perthuis où le film, « La Loutre en toute intimité » a été diffusé.

Les chargés de mission Natura 2000 sont également amenés à intervenir auprès du jeune public. Cette année, nous pouvons compter 4 interventions permettant de sensibiliser plus de 250 personnes. Les animateurs sont intervenus auprès du lycée horticole de Varzy dans le cadre d'un échange Erasmus et auprès d'élèves de licence dans le cadre du GEOFORUM de Dijon. Deux interventions ont eu lieu avec des BTS et des bacs pros sur le Mont Beuvray.



Le partenariat avec l'EPPC Bibracte se poursuit. Cette année, deux demi-journées d'intervention ont eu lieu. Ces sorties sont co-animées avec un guide archéologie de Bibracte et Olivier Thiebaut du PnrM. Ces sorties portent sur les enjeux de biodiversité, de paysage et adéquation avec les activités archéologiques.

#### **Concours photo**

Dans le cadre des animations Natura 2000 et de l'année du label « Réserve de ciel étoilé », le Parc naturel régional du Morvan a organisé un concours photo du 15 mars au 25 août 2019. Il était nommé « Le Morvan du crépuscule à l'aurore »

Après avoir reçu 25 photos, le jury s'est réuni pour décerner le prix du jury et le prix jeune. De plus, 15 élus se sont regroupés pour choisir leur coup de cœur et pour finir ce sont environ 220 votants via les sites web et les réseaux sociaux qui ont choisi le coup de cœur des internautes.

Le but de ce concours est de faire connaître l'action de l'Europe et du Parc en faveur des sites du réseau «Natura 2000». Ce concours a permis plus particulièrement de faire connaître les sites Natura 2000 situés sur le Morvan et animés par le Parc naturel régional.

Les gagnants sont :

1<sup>e</sup> Prix du jury : M. MAGNIEN Jean avec sa photo nommée « Et je me suis assis sur cette pierre ... ».

2<sup>e</sup> Prix du jury : M. DESOUZA Yves avec sa photo nommée « Eveil pastoral»

1er prix et 2<sup>e</sup> prix jeune : En vue du nombre faible de participant (seulement 2), le jury a décidé de ne pas élire de photo dans cette catégorie.

Coup de cœur des internautes : Mme LHENRY Marianne avec sa photo nommée « Lever de soleil sur la Gaule »

Coup de cœur des élus : M. DESOUZA Yves avec sa photo nommée « Eveil pastoral»

La remise des prix a eu lieu lors de la Fête de l'Automne et des associations à Saint-Brisson le 5 octobre.



©J.MAGNEN



©M.L.HENRY



©Y.DESOUZA

## 4. Conseils et sensibilisation auprès des particuliers, communes et professionnels

### Évaluation d'incidences

En 2019, neuf porteurs de projet ont sollicité l'équipe Natura 2000. Sept projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidence tandis que les deux autres projets ont simplement été accompagnés pour des conseils afin d'intégrer les enjeux Natura 2000 dans leur projet.

La plupart des projets n'avaient pas d'incidence sur les habitats ou les espèces Natura 2000. Ils ont simplement nécessité d'un accompagnement administratif et de quelques conseils généraux.

### Natural'action

Natural'action est un programme de formation destiné aux usagers des sites Natura 2000 : socio-professionnels, élus, habitants, etc. Ces formations s'appuient sur les compétences des chargés de mission du Parc mais aussi sur celles de ses partenaires (ex : Chambres d'Agriculture).

En 2019, l'équipe a organisé trois types de journées techniques.

Ces journées Natural'Action ont été déclinées sur différents thèmes :

- **Gestion de la Renouée du Japon** : une journée à destination des élus du site du Sud Morvan a été organisée le 5 avril à Villapourçon. Louis BRIAT, en stage au Parc en 2018 y a notamment présenté les conclusions de son stage. Le 27 juin, une demi-journée à destination des élus, techniciens communaux et gestionnaires de route a été organisée à Saint-Brisson. Olivier BARDET du CBNPB et Doriane BLOTTIERE de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) y ont présenté des retours d'expérience.
- **Gestion forestière en site Natura 2000** : une journée de formation à destination des propriétaires et gestionnaires forestiers a été organisée le 17 mai en partenariat avec le CRPF (Comité Régional de la Propriété Forestière). La matinée se déroulait en salle à Saint-Brisson et l'après-midi sur le terrain dans le secteur d'Avallon.
- **Valorisation économique du bocage** : deux demi-journées de formation sur l'utilisation des plaquettes bocagères en litière ont été organisées en septembre à Sermages et Saint-Agnan. Ces journées ont été animées par Etienne BOURGY de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.



### Sensibilisation

Tout au long de l'année, les animateurs Natura 2000 se rendent disponibles pour renseigner et rencontrer des propriétaires, des élus ou des curieux en recherche d'informations sur le programme Natura 2000. Nous allons aussi à la rencontre des propriétaires lorsque nous souhaitons sensibiliser à des enjeux écologiques particulièrement importants sur les sites Natura 2000.

## 5. Information et communication

### Lettre d'information

Depuis juin 2018, tous les trimestres, une lettre d'information sur le réseau Natura 2000 des sites du Morvan paraît. La lettre passe en revue un thème qui est décliné à travers plusieurs rubriques : des zooms sur la faune, la flore et les habitats particuliers de ces sites ainsi que des exemples d'actions réalisées par l'équipe Natura 2000. Il y a également une rubrique qui donne la parole aux acteurs des sites Natura 2000. Un acteur du territoire est interviewé afin de comprendre son lien avec Natura 2000. Une rubrique spéciale « Foire aux questions » permet à toute personne de poser une ou plusieurs questions à l'équipe Natura 2000 qui répond dans le numéro suivant de la lettre. La lettre d'info est imprimée en 200 exemplaires et envoyé par mail. Il y a actuellement 136 abonnés à la lettre.

### Autres outils de communication

Plusieurs projets de panneaux de communication sont en cours d'élaboration :

- À Fontenay-près-Vézelay (89), un panneau est en cours de conception pour la mise en valeur d'une tufière active. Les tufières (ou sources tufeuses) sont des milieux très rares, formées par la rencontre entre de l'eau très chargée en calcaire et des organismes biologiques (algues et mousses). L'action des mousses et algues solidifie le calcaire et des reliefs se créent.
- À Saint-Père (89), la commune a fait appel à l'équipe Natura 2000 pour concevoir des panneaux pédagogiques sur le programme Natura 2000 et des milieux d'intérêts communautaires. Ils seront disposés sur le site touristique et archéologique des Fontaines salées dans un abri qui sera construit par la commune.

L'équipe Natura 2000 prête également attention à être présente sur internet. Toutes les semaines, un post sur le Facebook du Parc du Morvan est créé en lien avec Natura 2000. De plus, plusieurs sites web sont alimentés comme celui du Parc ou encore celui de l'association Bourgogne-Franche-Comté Nature. Cependant, le site internet pour la biodiversité en Morvan (N2000) est actualisé en ce qui concerne les actualités mais un long travail serait à faire sur le reste du site.



Depuis 2018, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a initié un travail de création de poster sur les milieux emblématiques des sites Natura 2000 de la région. Ces posters, dont la conception graphique a été confiée à Céline LECOQ du CPIE du Cotentin, ont été rédigés en partie par les animateurs Natura 2000 de la région. Trois posters ont vu le jour : « Les Prairies humides et ruisseaux de Bourgogne-Franche-Comté », « Les pelouses sèches de Bourgogne-Franche-Comté » et « Le bocage de Bourgogne-Franche-Comté ». L'équipe Natura 2000 du Parc s'est engagée dans ces groupes de travail. La diffusion des posters n'est pas encore lancée. Nous réfléchissons actuellement à une stratégie de communication pour cet outil.

Un livret sur la biodiversité au Parc du Morvan et notamment sur Natura 2000 avait été élaboré en 2016. À la suite de la fusion des sites, nous avons décidé de réactualiser ce livret. Il est alors en cours de validation et sera imprimé durant le premier trimestre 2020.

## Média

Des articles faisant suite à des communiqués de presse sont parus dans les journaux locaux. En 2019, nous avons également été sollicités par Radio Morvan, Radio Avallon, France bleu. 16 communiqués de presse ont été réalisés par l'équipe Natura 2000, ce qui a donné lieu à une quarantaine d'articles.

## 6. Réseaux et cohérence des politiques

### Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà des sites

Les sites Natura 2000 animés par le Parc du Morvan s'inscrivent dans un réseau plus vaste, en région Bourgogne-Franche-Comté. Plusieurs groupes de travail et réunions ont eu lieu en 2019 :

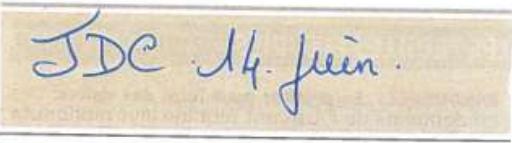
- Participation au Club opérateurs Natura 2000
- Participation au séminaire Biodiversité de la fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Participation à des réunions de la fédération des Parcs naturels régionaux de France en lien avec la future programmation des mesures agro-environnementales.
- Participation aux projets du Parc (Charte)
- Mise en réseau avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) et de l'Espace Info Énergie du Parc pour la prise en compte de la faune anthropophile dans les conseils ou les discussions auprès des porteurs de projets
- Participation au réseau bocage
- Participation au colloque de restitution du projet LIFE Haute-Dronne

### Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions

La veille sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets fait partie de l'animation Natura 2000. L'équipe suit et a rendu des avis sur le projet PLUI / SCOT de la communauté de communes d'Avallon Vézelay Morvan et sur le cahier de gestion du site protégé du Vézelien. L'équipe Natura 2000 a été sollicité dans le cadre du SRADDET.

### Animation de la gouvernance des sites

Le montage des contrats Natura 2000 nécessite par ailleurs des échanges réguliers avec les Directions Départementales des Territoires concernées et ont donné lieu à plusieurs visites de terrain préalables aux projets et à la réception de travaux de contrats.



## Morvan côté Yonne

### Une balade en canoë au fil de la Cure



RIVIÈRE. Une belle balade en perspective. PHOTO D'ARCHIVE YONNE

Dimanche, le Parc naturel régional du Morvan propose une balade nature "au fil de l'eau", dans le département de l'Yonne.

Le PNRM et l'association Morvan canoë-kayak (AMCK) organisent une sortie nature en canoë. Du barrage de Malassis, en aval de Cure au village de Saint-Père, en passant par Pierre-Perthuis, cette balade sera l'occasion de découvrir un patrimoine naturel, culturel et paysager très riche au fil de l'eau.

L'occasion, également, d'en apprendre davantage

sur ce site classé Natura 2000 et sur le site naturel d'exception de Pierre-Perthuis bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Cette descente de 8 km est ouverte à tous, à condition de savoir nager.

Prévoir un pique-nique et des vêtements adéquats pour la sortie en canoë. Rendez-vous à 9 h aux bâtiments d'AMCK (rue du Gravier à Saint-Père). Inscription obligatoire auprès d'AMCK au 03.86.33.35.64 ou 06.80.26.34.27 (25 € par adulte et gratuit pour les moins de 8 ans).

## **7. Gestion administrative et financière**

La gestion administrative et financière demeure un poste de travail non négligeable chaque année, les différentes demandes étant complexes.

Concernant l'année 2019, celle-ci a fait l'objet de deux conventions financières. Une première qui courrait du 1er mars 2017 au 28 février 2019, puis une seconde du 1er mars 2019 au 28 février 2021.

En 2019, une nouvelle demande de convention de subvention a donc été rédigé.

Une demande de solde, concernant la convention 2017-2019, a été effectuée en juillet 2019.

En 2019, un montant total de **173 975 €** a été dépensé sur les deux sites animés par le Parc et divisé comme suit :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant TTC en Euros</b>
Natural'Action	895€
Concours photo	1100€
Livret du maire	410€
Lettre d'info	900€
Cinécyclo	500€
Locations de véhicules	6290€
Frais personnel	142 500€
Frais de structure	21 380€

Concernant le site « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauve-souris du Morvan » le montant total de la dépense est de **119 000€** et divisé comme suit :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant TTC en Euros</b>
Natural'Action	450€
Concours photo	550€
Livret du maire	200€
Lettre d'info	430€
Cinécyclo	480€
Locations de véhicules	3150€
Frais personnel	98 900€
Frais de structure	14 840€

## B – Nouveau DocOb Natura 2000

Depuis plus d'un an, l'équipe Natura 2000 du Parc du Morvan anime désormais environ 64 000 ha de sites Natura 2000 dont 48 330 ha sont situés sur le territoire de la future charte du Parc (charte 2020- 2035). Les 9 anciens sites Natura 2000, animés par le Parc, ainsi que les 7 entités « Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne » ont fusionné en un seul site Natura 2000.

Suite à cette fusion des sites, un travail de fusion des Documents d'Objectifs (DocOb) a été entrepris. En attendant une réécriture complète du nouveau DocOb, les parties descriptives des anciens sites sont conservées en l'état. Les zonages n'ayant pas été modifiés, les descriptions des habitats et des espèces sont toujours utilisables. Une mise à jour serait néanmoins à prévoir dans les années à venir.

En revanche, un travail conséquent a été réalisé sur les fiches actions, car elles définissent les actions mobilisables sur les sites. Il était donc important qu'elles soient remises à jour rapidement et validées par les membres du CoPil.

Un groupe de travail s'est mis en place suite au CoPil du 25 janvier 2019 afin d'élaborer une fusion des fiches actions des anciens DocOb pour en avoir un nouveau fonctionnel.

Ce groupe s'est attelé à :

- Partager un même diagnostic des enjeux du site ; identifier les menaces qui pèsent sur les milieux naturels, ainsi que les atouts qui les préservent ;
- Définir les Objectifs opérationnels qui en découlent, milieux par milieux ;
- Construire les Actions qui répondront aux Objectifs opérationnels ;
- Et enfin identifier les Indicateurs qui permettront d'évaluer les actions.

Le plan d'Action du DocOb réactualisé comprend désormais 37 fiches actions, répondant à 16 objectifs opérationnels. Ce travail sera présenté et validé durant le Comité de Pilotage du site le 16 janvier 2020 (Voir annexe 1)

Le groupe de travail a également travaillé sur la rédaction de 8 des 37 fiches actions (voir annexe 2). Il est nécessaire de valider ces nouvelles fiches afin de mettre en place des actions sur l'année 2020.

Ces fiches concernées sont :

- Utilisation de matériels adaptés ou innovants au vu des enjeux de maintien et de restauration des habitats naturels
- Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- Maintien, création ou restauration des ripisylves
- Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes à chauve-souris
- Connaissance, veille, lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Restauration de zones enrichies avec maintien de mosaïques de milieux
- Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâture

## C- Programme d'actions 2020

### 1. Actions et contrats potentiels

Plusieurs projets vont être menés en 2020 :

- La poursuite du travail sur le DocOb avec la rédaction des autres fiches actions,
- La finalisation de la cartographie des forêts à enjeu,
- L'accompagnement des nouveaux élus suite aux élections municipales,
- La veille grâce à Vigifoncier en conventionnement avec la SAFER,
- Le suivi du contrat de pâturage au Parc des chaumes à Avallon,

Des contrats pourraient également voir le jour :

Bénéficiaire	Actions prévues	Habitats / Espèces concernées	Surface	Avancement
Mont Beuvray (Glux-en-Glenne - 58)	Contrat de débardage alternatif	Forêt de ravin et ripisylve	7,2 ha	Démarrage en décembre /janvier
Mont Beuvray (Glux-en-Glenne - 58)	Restauration de ripisylve	Forêt de bord de cours d'eau	3ha	Printemps 2020
Parc du Morvan, RNR à Montour (Brassy 58)	Pose de clôture et entretien par pâturage	Mosaïque de prairies paratoubeuses (6410)	1,90 ha	En discussion
Parc du Morvan, RNR à Vaucorniau (Brassy 58)	Pose de clôture et entretien par pâturage	Mosaïque de prairies paratoubeuses (6410)	3,38 ha	En discussion
Parc du Morvan, RNR à l'étang Taureau (St Brisson 58)	Pose de clôture et entretien par pâturage	Prairies riches à grande berce et brome mou (6510)	2,61 ha	En discussion
Département de la Nièvre - site ENS RNR (Saint-agnan 58)	Pose de clôture et entretien par pâturage	Mosaïque de prairies paratoubeuses (6410)	1,98 ha	En discussion
CENB RNR à La Croisette (Saint Prix 71)	Pose de clôture et entretien par pâturage	Bas-marais acidiphile tourbeux à Jonc acutiflore (6410) , Tourbière haute active (7110*), Tourbière de transition (7140), et Tourbière dégradée susceptible de régénération (7120)	3,12 ha	En discussion

## **2. Mesures Agro-Environnementales**

Les MAEC contractualisées par les agriculteurs du Morvan en 2015 arrivent à leur terme en 2020.

En attendant la nouvelle Politique Agricole Commune qui sera décidée par l'Union Européenne, la région Bourgogne-Franche-Comté propose aux agriculteurs du Morvan de prolonger d'un an leurs mesures s'ils le souhaitent. Sur le même principe, ils seront indemnisés en échange du respect des conditions des mesures. Les agriculteurs seront accompagnés dans ce dispositif de transition par l'équipe Natura 2000.

## **3. Études**

Une étude portant sur les usages et les perceptions des zones humides, démarrée en 2019, va se poursuivre en 2020. Le projet s'articule autour de plusieurs enjeux. Les activités agricoles dans les tourbières et les zones humides sont au cœur des questionnements par l'équilibre complexe entre la gestion et la pression qu'elles peuvent exercer. Le projet s'intéresse aux pratiques passées, actuelles et futures qui ont lieu sur ces espaces. Retracer l'histoire des pratiques permet de saisir l'influence qu'elles ont pu avoir et s'interroger sur les changements à venir permet d'anticiper de nouveaux enjeux et de proposer des nouveaux outils adaptés comme les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). L'agriculture n'est pas la seule activité présente. Plusieurs sites ont été ou sont des lieux d'activités marginales, voire illégales. Si ces espaces ont été délaissés, ils retrouvent aujourd'hui un attrait avec notamment les aménagements qui y sont fait. La fréquentation est estimée à plus de 5000 personnes par an dans les sites de la RNR ce qui soulève de nombreuses questions. Ce projet est une opportunité pour saisir le lien des personnes, le vocabulaire utilisé et la manière dont les personnes perçoivent, imaginent, s'approprient les zones humides. Il s'agit également de saisir l'évolution des approches des gestionnaires ainsi que l'ancrage territorial des outils Natura 2000 et de la RNR.

L'objectif est donc double : améliorer la gestion des sites et favoriser le dialogue territorial pour identifier les besoins et les demandes des habitants du territoire. Afin d'y répondre, un travail d'enquête sera mené par différentes personnes – chargés de mission et stagiaires – grâce à des financements européens et régionaux. Des supports devraient voir le jour à la fin du projet en 2021 afin de compléter les expositions du Parc du Morvan pour présenter les résultats de ce travail.

En lien avec le projet décrit précédemment et l'animation des MAEC, un stage sur une période de 6 mois est programmé. Il s'inscrit en lien avec plusieurs autres actions portées par l'équipe Natura 2000 et le PnrM (concours pâties fleuries, poste agroécologie, enquête pratiques agricoles et tourbière). L'objectif est de questionner la modification des pratiques à l'échelle de l'exploitation en lien avec la campagne MAEC 2015-2020. Il s'agit de comprendre les évolutions des pratiques et de leurs attentes. L'enquête devrait s'articuler à l'échelle globale des exploitations et sur les parcelles engagées en MAEC pour connaître la suite donnée par les agriculteurs. Ce stage aura également comme objectifs d'aller à la rencontre d'agriculteurs pour maintenir des liens avec eux et de produire une analyse sur les outils MAEC pour anticiper la future programmation de la prochaine Politique Agricole Commune de l'Union Européenne.

## **4. Animations**

Quelques animations grand public vont être organisées pour l'année 2020 sur des thématiques liées à des évènements nationaux ou locaux. Des sorties nature en canoë sur la Cure avec l'association AMCK sont notamment prévues durant la période estivale. L'accompagnement d'un événement artistique est prévu sur la commune de Pierre Perthuis.

En 2018/2019, un projet pédagogique destiné aux scolaires a été testé sur le site du Sud Morvan. En 2020, il est envisagé d'étendre cette sensibilisation aux sites « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauve-souris du Morvan ». Ce projet permet de sensibiliser les collégiens à la protection du bocage. Ce projet est décliné en cinq séances afin d'appréhender toutes les facettes du bocage (ressource alimentaire,

agricole, historique ...) et de les promouvoir. Malheureusement, aucune école n'a répondu positivement à ce projet pour le moment.

Concernant le dispositif Natural'action, il est envisagé de réaliser des journées d'échange autour de la gestion du parasitisme alternatif en partenariat avec la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan.

Le partenariat avec l'EPPC Bibracte se poursuivra en 2020, deux sorties sont programmées sur les questions de biodiversité, paysage et fouilles archéologiques.

## **5. Communication**

En 2019, un livret destiné aux maires de commune située en site Natura 2000 a été imprimé. Il a été distribué à quelques communes notamment sur les anciens sites à chiroptère.

En 2020, suite aux élections, l'équipe Natura 2000 prendra contact avec chaque nouveau conseil municipal afin de pouvoir venir présenter ce livret lors de réunion du conseil. Ce sera également l'occasion d'expliquer le réseau Natura 2000 aux nouveaux élus.

La vielle foncière réalisée grâce à l'outil Vigifoncier dans le cadre du partenariat entre le PNRM et la SAFER depuis septembre 2019, a conduit l'envoi de 4 courriers à des propriétaires forestiers et à des agriculteurs afin de les informer des enjeux sur leurs parcelles et de leur fournir nos coordonnées. Ce travail va se poursuivre tout au long.

En 2016, une plaquette sur la biodiversité en Morvan – Natura 2000 a été éditée. À ce jour, il ne reste que peu d'exemplaire et elle sera réimprimée en 2020.

Concernant les lettres d'information du réseau Natura 2000 en Morvan, elle continuera à être imprimée en 200 exemplaires, 4 fois par an c'est-à-dire tous les trimestres.

Enfin, il est également envisagé en 2020 de suivre l'élaboration de la rédaction d'un livret à destination des usagers des zones humides.

Rédigé le 29 novembre 2019 par Justine Duret, Clément Garineaud et Clémence Weck.

## **Annexe 1 : Tableau des Actions**

**Ces actions sont regroupées selon les grands types de milieux issus des enjeux de conservation. On trouvera des actions liées aux :**

- Espaces agricoles et bocagers : « BOC »
  - Forêts : « FOR »
  - Cours d'eau : « EAU »
  - Chauve-souris : « CH »
  - Tourbières : « TOURB »
  - Milieu Ouvert : « MO »
  - Transversales : « TR »
  - Accompagnement : « ACC »
  - Connaisance : « CO »
- Une autre partie de ces actions sont liées à la mise en œuvre du DOCCOB et à la production de connaissances :**
- Connaisance : « CO »

Code	Nom d'action	Objectifs concernés	Actions associées	Déscriptif	Indicateurs
BOC1	<b>Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies</b>	Favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux constituant le bocage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources) Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire Maintenir et entretenir les corridors écologiques	CH2 TR2 TR5	Aider à la mise en place de plan de gestion des haies dans les exploitations agricoles avec auto-consommation. Sensibilisation périodes, matériels et essences Plantations Enjeux sur les bassins versants Périodes de broyage	Nombre d'arbres plantés / linéaires haies / nombres de plan de gestion
BOC2	<b>Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager</b>	Favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux constituant le bocage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources) Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux Maintenir et entretenir les corridors écologiques	CH2 EAU1 EAU2 TR5	Mise en défens, curage, création des mares, sources, zones de suintement naturel, mouillères Aspect réseau important	Nombre de mares avec actions
BOC3	<b>Fauche tardive et bandes refuges</b>	Préserver et améliorer la qualité des prairies Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Maintenir et entretenir les corridors écologiques Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux	CH2 TR5 TR3	Améliorer les pratiques de traitement du bétail, traitements vétérinaires raisonnés Audit parasitaire, GT, Formation vétérinaire Piste d'action sur les bassins versants des tourbières, les linéaires aquatiques à enjeux et proximité de gîte à chauves-souris	Nombre d'ha contractualisé Nombre d'exploitation
BOC4	<b>Favoriser les pratiques de gestion raisonnée du risque parasitaire</b>	Préserver et améliorer la qualité des prairies Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire	CH2	Accompagner des éleveurs dans la modification de leur pratiques de pâturage, Mobiliser les outils et la démarche d'agroécologie Mettre en valeur les pratiques de gestion en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire Conseils techniques après des agriculteurs et des chambres d'agriculture Concours prairies fleuries et autres manifestations qui valorisent de travail des éleveurs	Nombre d'éleveurs et vétérinaires accompagnés
BOC5	<b>Préserver la vocation agricole des prairies et favoriser la gestion extensive</b>	Préserver et améliorer la qualité des prairies Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire	CH2		
BOC6	<b>« Dé-drainage »</b>	Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire		Combler les drains (sur prairies à enjeux)	Surface concernée

## Feuille2

CH1	<b>Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes</b>	Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	FOR1 CO1	Mise en place d'accès, de support pour favoriser la présence de chauves-souris. Mise en tranquillité - Suivi des ouvrages d'art et des travaux.	Nombres de gîtes bénéficiaires occupés Evolution des colonies
CH2	<b>Amélioration des habitats de chasse</b>	Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Améliorer la structure et la composition des forêts favorisant le maillage boscaier et la diversité des milieux constituant le boscaage (mares, arbres isolés, haies, ripisylves, sources) Préserver et améliorer la qualité des prairies Maintenir et entretenir les corridors écologiques	FOR1 FOR3 FOR4 FOR5 BOC1 BOC2 BOC3 BOC4 BOC5 TR2 TR3	Travailler sur la structure et la composition des milieux (forêt, boscage, cours d'eau) afin d'assurer la présence d'une mosaïque de qualité favorable à la présence des chauves-souris	Surface, nombres et réseaux d'îlots de sénescence <b>EJ : Surface, nombres et réseaux de haies crevées</b> <b>HL : Surface en futaie irrégulière</b>
EAU1	<b>Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau</b>	Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux. Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire Maintenir et entretenir les corridors écologiques AdAPTER l'exploitation forestière aux forêts de pentes, aux forêts de ravin et aux forêts humides	TR2 FOR2	Proposer des aménagements type abreuvoir, clôture, passage afin d'éviter la dégradation des cours d'eau et des mares	
EAU2	<b>Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques</b>	Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux		Pose de moines, fauche des berges, empâtement, fonctionnement, reprofilage de berges etc.	
EAU3	<b>Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines</b>	Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire Préserver et améliorer la qualité des prairies Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière	BOC4 BOC5 BOC6 CH2	Améliorer les dispositifs d'assainissement et veiller à diminuer les risques de pollutions, zones tampons entre cours d'eau et culture	
FOR1	<b>Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux</b>	Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Maintenir et entretenir les corridors écologiques Intégrer les changements climatiques dans la gestion	CH1 CH2 TR5 TR6	Étudier et mettre en place une trame de vieux bois et favoriser le bois au sol et de gros bois Îlot de sénescence, dépeuplement du hêtre	Surface engagée
FOR2	<b>Utilisation de matériaux adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels</b>	AdAPTER l'exploitation forestière aux forêts de pentes, aux forêts de ravin et aux forêts humides Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux	EAU1 TR3	Kit de franchissement, engins adaptés au sol moins portants, débardage alternatif, sensibilisation	
FOR3	<b>Accompagnement vers une gestion irrégulière</b>	Améliorer la structure et la composition des forêts Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Améliorer la structure et la composition des forêts	CH2	Contrat irrégularisation / autres leviers charte forestière	Surface engagée
FOR4	<b>Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones</b>	Améliorer et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques Intégrer les changements climatiques dans la gestion	FOR1 CH2 TR6	Formation et sensibilisation Limitation des essences non-caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire Replantation	

## Feuille2

FOR5	<b>Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition</b>	Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière Améliorer la structure et la composition des forêts Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des sites ainsi que les corridors écologiques Maintenir et entretenir les corridors écologiques	CH2 TR5	Favoriser les différentes strates sur les lisières, Mettre en place une gestion des bords de route forestière expérimentale ou favorable aux espèces d'intérêt communautaire (faune avec export alternée), Travail sur les lisières et les clarières en forêt, Entretien extensif des clarières, mares forestières et zones de rochers
MO1	<b>Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâtureage</b>	Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières Préserver et améliorer la qualité des prairies	MO2 TOURB1 BOC5	Mettre en place un pâturage extensif tournant, un pâturage flash, des pratiques de fauche ou débroussaillage (cahier des charges en fonction du contexte), <b>limitation de la fertilisation (EJ)</b> . Zones de pelouses, landes, tourbières et para-tourbeuses concernées
MO2	<b>Restauration de zones enrichies avec maintien de mosaïques de milieux</b>	Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières	MO1 TOURB1	Coupe débroussaillage, export, pâturage sans affouagement, équipements agropastoraux Zones de pelouses, landes, tourbières et para-tourbeuses concernées
TOURB1	<b>Restauration de tourbière et milieux tourbeux</b>	Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières	MO1 MO2	Travaux hydrauliques, entretien de la végétation, dépollution, coupe débroussaillage, export, pâturage sans affouagement, équipements agropastoraux, Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
TR1	<b>Limitation de l'impact de la fréquentation du public</b>	Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux	cf toutes	Mise en défens, accompagnement, communication, études préalable, sensibilisation, veille, canalisation, études, panneaux, gestion des loisirs motorisés et des événements festifs etc.
TR2	<b>Maintien, création ou restauration des ripisylves</b>	Maintenir et entretenir les corridors écologiques	cf toutes	Aider à la mise en place de plan de gestion des halles ripisylves dans les exploitations agricoles avec auto-consommation Sensibilisation périodes et matériels Plantations Restauration ou maintien des ripisylves forestières en feuillu
TR3	<b>Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives</b>	Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux	cf toutes	Projet viande, prairies fleuries, agroforesterie pour tous les milieux ouvert, gestion des lumières et des intrants – diagnostic/MAC, accompagnement vers l'agriculture bio et les démarches alternatives
TR4	<b>Connaissance, veille, lutte contre les espèces exotiques envahissantes</b>	Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux	cf toutes	Régulation, installation, sensibilisation, bonnes pratiques
TR5	<b>Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors écologiques au sein et entre les sites</b>	Maintenir et entretenir les corridors écologiques	cf toutes	Identifier les secteurs à enjeux Étudier les déplacements des espèces d'intérêt communautaire Sensibiliser les acteurs du territoire sur cette question (à l'échelle des communes) Prendre en compte les liens fonctionnels entre les entités et entre les sites Natura 2000
TR6	<b>Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique</b>	Intégrer les changements climatiques dans la gestion	cf toutes	Diagnostic de vulnérabilités, études, ateliers, plan d'adaptation, travaux + suivi à long terme Expérimentation
TR7	<b>Actions innovantes de réintroduction d'espèces</b>	Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux	cf toutes	Par exemple : Pour faire suite aux actions des deux Life menées par le PNRM, sur la restauration de l'habitat pour différentes espèces d'intérêt communautaires (moule perlière, écrevisse à pattes blanches...), une poursuite sur la réintroduction de ces espèces pourrait être mise en place.

## Feuille2

CO1 <b>Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse</b>	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	cf toutes	Piloter des études visant à une meilleure compréhension des gîtes, des corridors de déplacement et des zones de chasse des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire
CO2 <b>Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats</b>	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	cf toutes	Piloter des études visant à une meilleure compréhension des activités et des perceptions des acteurs du territoire
CO3 <b>Etats des lieux et suivi de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire</b>	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	cf toutes	Piloter des études visant à établir un état des lieux ou un suivi de population d'espèces d'intérêt communautaire. Piloter des études visant à établir un état des lieux ou le fonctionnement d'habitat d'intérêt communautaire. Veille thématique : AOP vignoble du Vézélieen, photovoltaïque, éolien, autres plantations.
CO4 <b>Suivis des espèces et des habitats vis à vis du changement climatique</b>	Intégrer les changements climatiques dans la gestion	cf toutes	Piloter des études visant à prendre compte ou étudier l'impact du changement climatique sur les espèces ou d'habitat d'intérêt communautaire.
ACC1 <b>Animation et coordination du document d'objectifs</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	Assurer l'animation ainsi que la gestion financière et administrative du site
ACC2 <b>Information et sensibilisation des différents acteurs par une animation territoriale et un ensemble d'outils</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	Élaboration d'outils de communication et d'outils pédagogiques Sensibilisation du grand public, des scolaires et des socio-professionnels Mobiliser les acteurs en amont des projets Étudier les perceptions des habitants, usagers, sur les éléments du territoire en lien avec Natura 2000 Intégrer les acteurs du territoire dans les animations Développer des outils qui peuvent être réappropriés par les acteurs du territoire Faciliter la co-construction et la concertation dans les projets
ACC3 <b>Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	LIFE, POST-LIFE, RNR, réunions stratégiques, PLU, SCOT, PSG, PAC...
ACC4 <b>Animation foncière pour préserver les cœurs de biodiversité</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	APPB, APHN, RNR, ENS, Vigifoncier, Bien sans maître ...
ACC5 <b>Amélioration de la pertinence des limites du site</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	Produire un argumentaire et solliciter les acteurs locaux et spécialistes pour ajuster les périmètres.
ACC6 <b>Mise en place d'une veille et d'un accompagnement des porteurs de projets</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	Évaluation d'incidences, expertise, dotation Natura 2000
ACC7 <b>Évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs</b>	Mettre en œuvre le DOCOB	cf toutes	Bilan des indicateurs
			Nombre de personnes présente aux animations, formations et sollicitations individuelles

## **Annexe 2 : Fiches Actions**

FOR 1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux

FOR 2 : Utilisation de matériels adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels

CH 1 : Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes à chauve-souris

MO 1 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage

MO 2 : Restauration de zones enfrichées avec maintien de mosaïques de milieux

TOURB 1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux

TR 2 : Maintien, création ou restauration des ripisylves

TR 4 : Connaissance, veille, lutte contre les espèces exotiques envahissantes

## Mise en place de dispositifs favorisant le développement ou le maintien des forêts feuillues à forts enjeux

FOR1

### **Objectifs concernés :**

- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes ainsi que les corridors écologiques
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Intégrer les changements climatiques dans la gestion

### **Espèces et Habitats d'intérêt communautaires visés :**

- Milieu forestier d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Les chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Les espèces d'intérêt communautaire tels que le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*, le chat forestier *Felis sylvestris*.

### **Actions associées potentielles :**

- CH1 : aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes
- CH2 : amélioration des habitats de chasse
- FOR3 : accompagnement vers une gestion irrégulière
- FOR4 : favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences locales
- TR5 : identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- TR7 : actions innovantes de réintroduction d'espèces

### **Description de l'action:**

Cette action permet mise en place et le suivi d'une trame de vieux bois.

Elle vise au maintien et à la mise en place d'arbres, ou d'îlots d'arbres, sénescents dans des forêts de production de bois.

Le travail de sensibilisation s'appuie sur des opérations réalisées conjointement avec le PNRM et les partenaires comme le Sylvotrophée ou le marteloscope biodiversité.

Une veille est nécessaire afin d'informer les propriétaires forestiers lors de leurs acquisitions ou d'accompagner les communes dans leurs démarches sur les biens sans maître dans l'optique préservation de la biodiversité.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour retirer de la production une partie des arbres feuillus indigènes sénescents de la parcelle forestière en exploitation.

### **Localisation :**

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle) ainsi que les milieux forestiers d'intérêt communautaire : hêtraie montagnarde, forêt de ravin...

**Mise en œuvre :**

- Établir une cartographie des feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux et contacter les propriétaires
- Réaliser une veille sur les transactions concernant les parcelles forestières à forts enjeux
- Charte forestière du Pnrm
- Contrats Natura 2000 « forestiers » (liste non exhaustive):
  - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

**Engagements :****Non rémunérés :**

- Marquer les arbres isolés ou des îlots d'arbres
- Respecter une distance minimale de 30 mètres avec toute voie fréquentée par le public. Cette distance peut être adapté en fonction de la topographie du terrain.
- Ne mettre aucun dispositif attractif pour le public

**Rémunérés :**

- Retirer de la production des arbres isolés ou des îlots d'arbres qui ne devront subir aucune intervention sylvicole à l'exception de coupes sanitaires pendant une durée minimale de 30 ans
- Pour les arbres d'essence allochtone, ils devront présenter au moins un Dendro-microhabitat, ou des signes de sénescence pour pouvoir être sélectionnés.
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**Budget prévisionnel et financeurs :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Contrat Senescence	Plafond : 2000 euros/ha pour les arbres et 2000 euros/ha pour la surface	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	5 jours/an		X	
Veille	7 jours/an		X	

**Partenaires :**

ONF, CRPF, syndicats sylvicoles, GCB, SHNA, PNRM, CENB, CBNBP

**Bénéficiaires :**

Tout propriétaire ou gestionnaire forestiers

**Indicateurs**

Nombre d'îlots (et surface) ou d'arbres engagés

## **Utilisation de matériels adaptés ou innovants pour le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire**

**FOR2**

### **Objectifs concernés :**

- Adapter l'exploitation forestière aux forêts de pentes, aux forêts de ravins et aux forêts humides
- Préserver les secteurs aquatiques les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir et favoriser la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques à enjeux
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

### **Espèces et Habitats d'intérêt communautaires visés :**

- Milieux forestiers d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Autres espèces d'intérêt communautaire tels que Écrevisse à pied blancs *Austropotamobius pallipes*, Mulette épaisse *Unio crassus*, Moule perlière *Margaritifera margaritifera*, Chabot *Cottus gobio*, Lamproie de Planer *Lampetra planeri*, Loutre d'Europe *Lutra lutra*.

### **Mesures associées potentielles :**

- EAU 1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- FOR 3 : Accompagnement vers une gestion irrégulière
- FOR 4 : Favoriser la régénération naturelle et les mélanges d'essences autochtones
- FOR 5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition

### **Description de l'action :**

Cette action vise à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en améliorant les conditions d'exploitation ou à les restaurer par des actions sylvicoles respectueuses du sol, des cours d'eau et des caractéristiques des milieux.

Elle permet également de préserver et améliorer les conditions de franchissements des cours d'eau en faveur du milieu aquatique et des espèces associées. Elle devra notamment permettre la réduction des impacts générés par les franchissements à gué en contexte forestier.

L'action concerne également les opérations innovantes au profit d'espèces et d'habitats à enjeux sur le site. Il s'agit d'opérations dont les techniques sont innovantes, ou inhabituelles ne relevant daucune des mesures listées dans le DocOb ou dans l'arrêté. Ces opérations doivent être accompagnées d'une expertise scientifique.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires : coupes, débardage alternatif, plantations et toutes les opérations sylvicoles ou les aménagements nécessaires.

### **Localisation :**

Les milieux d'intérêts communautaire en contexte difficile comme les forêts de pentes, les forêts de ravins, ou les forêts humides/rivulaires et tous les secteurs au sol fragile et non portant.

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle), de l'Écrevisse à pied blancs et de la mulette épaisse.

### **Mise en œuvre :**

- Identification des secteurs à enjeux via la mesure CO1
- Contrats Natura 2000 :
  - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
  - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

***Engagements :*****Non rémunérés :**

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

**Rémunérés :**

- Surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique
- Études et frais d'experts
- Toutes autres opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis des services instructeurs

**Recommandation**

- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux
- Réaliser tous les travaux sylvicoles nécessaires : marquage, abattage, taille, plantation...
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Privilégier la régénération naturelle
- Limiter les impacts écologiques et visuel des exploitations
- Respecter le cahier des charges

***Budget prévisionnel :***

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier de restauration	Ajustable sur devis	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	1 jour/ an		X	

**Partenaires :**

ONF, CRPF, Syndicats sylvicoles, GCB, SHNA

**Bénéficiaires :**

Tout propriétaire ou gestionnaire forestiers

***Indicateurs***

Nombre de kit de franchissements mis en place

Nombre de débardage et surfaces correspondantes

# Aménagement, restauration et mise en tranquillité des gîtes à chauve-souris

CH1

## **Objectifs concernés :**

Préserver et développer des gîtes à chauves-souris en milieux anthropiques et forestiers

## **Espèces visées :**

Chauve-souris d'intérêt communautaire se reproduisant ou hivernant dans les sites Natura 2000 :

- Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- Grand Murin *Myotis myotis*
- Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
- Murin de Bechstein *Myotis bechsteini*
- Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

## **Actions associées potentielles :**

- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse

## **Description de l'action :**

Les chauves souris utilisent les combles, les greniers ou les caves pendant la saison estivale et hivernale. Pour permettre une meilleure cohabitation, il peut parfois être envisagé la construction d'un aménagement particulier dans le but de protéger une colonie (fermeture d'une partie de la pièce concernée, aménagement de l'accès aux parties du bâti dont les chauves-souris se servent, installation de bâches de protection, etc.).

Les cavités ou les ouvrages d'arts sont également des lieux de gîte, des aménagements peuvent être nécessaires.

Cette action peut être appliquée dans des bâtiments potentiellement favorables.

Certaines espèces occupent des gîtes forestiers. Il est donc nécessaire de préserver et de favoriser les arbres cavités en évitant les travaux sylvicoles (notamment par la mise en place d'ilot de sénescence) ou de faire en amont des travaux de diagnostics sur les arbres potentiels.

Cette action vise également à la sensibilisation (des particuliers mais également des professionnels des métiers du bâtiment), à la prise en compte des chauves-souris dans les constructions, en particulier au cours de travaux de rénovation ou d'amélioration des bâtiments et ouvrages d'art, en proposant, au besoin, des aménagements particuliers.

Elle peut prendre la forme :

- d'un engagement contractuel pour la réalisation de travaux dans les gîtes en faveur des chauves-souris.
- d'un accompagnement et d'opérations de sensibilisation des acteurs locaux

## **Localisation :**

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérées ou potentielles des gîtes à chauve-souris d'intérêt communautaire : Petit rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, etc.

**Mise en œuvre :**

- Identification des secteurs à enjeux via la mesure CO1
- Contrats Natura 2000 :
  - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
  - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
  - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- Animation, sensibilisation auprès des acteurs du territoire
- Toutes autres actions concourant à l'objectif

**Engagements :****Non rémunérés :**

- Respecter le cahier des charges
- Respect d'une période d'autorisation des travaux en fonction de la biologie de l'espèce considérée

**Rémunérés :**

- Réalisation et entretien des aménagements spécifiques favorables aux chauves-souris
- Entretien et réhabilitation de muret
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
- Études et frais d'expert

**Budget prévisionnel et financeurs :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Aménagement des gîtes	Ajustable sur devis	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	5 jours/an		X	

**Partenaires :**

SHNA, DREAL, CENB, PNRM, CRPF, ONF, Collectivités, Conseil départemental

**Bénéficiaires :**

Tout propriétaire ou gestionnaire de parcelle(s) présentant un gîte

**Indicateurs :**

- Nombre de projets de rénovation accompagnés
- Nombre de contrats engagés
- Suivi des populations de chauves-souris
- Nombre de contact avec les professionnels

## Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage

MO1

### **Objectifs concernés :**

- Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses
- Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières
- Préserver et améliorer la qualité des prairies
- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations de milieu

### **Espèces et habitats visés :**

- Pelouses pionnières sur substrat rocheux (6110)
- Pelouses sèches sur calcaire et sur calcaire silicifié (6210)
- Pelouses à nard ou à fétuques sur sol acide (6230\*)
- Landes sèches à Genêts et à Callune (4030)
- Mosaïques à Fruticées à Genévrier commun (5130)
- Mosaïque d'éboulis siliceux (8150)
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (8220)
- Dalles siliceuses (8230)
- Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

### **Actions associées potentielles :**

- MO2 : Restauration de zones engrangées avec maintien de mosaïques de milieux
- TOURB1 : Restauration de tourbière et de milieux tourbeux
- BOC5 : Préserver la vocation agricole des prairies et favoriser la gestion extensive
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR4 : Connaissance, veille, lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

### **Description de l'action :**

La déprise agricole accentue la transformation des milieux ouverts, tels que les landes, les pelouses ou les autres milieux ouverts. L'objectif est de maintenir l'ouverture de ces milieux (en SAU ou hors SAU) en limitant les ligneux, par des actions de pâturage avec par exemple du pâturage tournant ou du pâturage flash. Il peut également s'agir d'entretien mécanique.

### **Localisation :**

Les secteurs à privilégier sont les zones de landes, pelouses et milieux ouverts.

### **Mise en œuvre :**

- Contrat Natura 2000 :
  - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Associée potentiellement à Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.
  - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts.

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- MAE concourant aux objectifs de l'action
- Toute autre action mobilisable permettant à l'atteinte de l'objectif de l'action.

**Engagements :**

**Non rémunérés :**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- L'achat d'animaux n'est pas éligible.

**Rémunérés :**

**ENTRETIEN PAR PÂTURAGE**

- Entretien par pâturage
- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien des équipements pastoraux
- Suivi vétérinaire
- Broyage des refus
- Études et frais d'expert
- Absence totale de fertilisation minérale et organique (hors restitution au pâturage) sur les habitats d'intérêt communautaire
- Absence d'apports magnésiens et de chaux
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**ENTRETIEN MÉCANIQUE**

- Entretien (hors pâturage) à réaliser avant le 1 mars et après le 15 septembre (sauf indications contraires de l'étude)
- Pratique possible d'une fauche par rotation afin de conserver l'hétérogénéité structurale de la végétation. C'est-à-dire alterner les unités non fauchées chaque année selon un programme de travaux réalisé par une expertise de la structure animatrice ou d'une structure compétente dans la gestion de milieux naturels
- Exportation possible des produits de fauche dans le but de conserver l'oligotrophie du milieu
- Études et frais d'expert
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**Recommandations**

- Maintien des éléments paysagers (haies, arbres remarquables, mares, ripisylves, murets, sources, etc.)
- Pas de passage d'engins lourds sur les sols sensibles au tassemement

**Budget prévisionnel :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier d'entretien	Ajustable sur devis		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	1 jour/ an		X	

***Partenaires :***

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, DREAL, CA, Conseils départementaux.

***Bénéficiaires :***

Tout propriétaire ou ayant droit ou gestionnaire de milieux ouverts, exploitant agricole.

***Indicateurs***

- Surface enrichie/ Surface entretenue
- Surface contractualisée - Nombre de contrat
- Nombre de partenariats

## Restauration de zones enrichies avec maintien de mosaïques de milieux

MO2

### Objectifs concernés :

- Restaurer et maintenir les milieux ouverts de landes et de pelouses
- Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières
- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- maintenir ou entretenir les corridors écologiques

### Espèces et habitats visés :

- Pelouses pionnières sur substrat rocheux (6110)
- Pelouses sèches sur calcaire et sur calcaire silicifié (6210)
- Pelouses à nard ou à fétuques sur sol acide (6230\*)
- Landes sèches à Genêts et à Callune (4030)
- Mosaïques à Fruticées à Genévrier commun (5130)
- Mosaïque d'éboulis siliceux (8150)
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (8220)
- Dalles siliceuses (8230)
- Écaille chinée *Euplagia quadripunctaria*

Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

### Actions associées potentielles :

- MO1 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
- TOURB1 : Restauration de tourbières et milieux tourbeux
- BOC 5 : Préservation de la vocation agricole des prairies et développement la gestion extensive
- FOR5 : Maintien de la fonctionnalité des milieux de transition

### Description de l'action :

Sans intervention, les milieux ouverts tels que les landes, les pelouses ont tendance à être colonisés par les ligneux et les conditions écologiques favorables à ces habitats disparaissent et évoluent en forêt. L'objectif est de limiter cette colonisation, tout en maintenant une mosaïque de milieux puisque chaque stade évolutif de ces habitats est d'intérêt communautaire. Selon les types de milieux, landes (landes à callunes ou fructicées), de pelouses (siliceuses ou calcaires) ou zones tourbeuses, les modes de gestion les plus appropriés peuvent être différents.

### Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de landes, pelouses, autres milieux ouverts ainsi que les clairières en milieux forestiers. Cette action s'applique en SAU et hors SAU

### Mise en œuvre :

- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- MAE concourant aux objectifs de l'action
- L'intérêt paysager ne doit pas être négligé pour les landes ou pelouses en sommets de falaises, une stratégie d'action pourra être mise en place
- Travaux d'ouverture réalisables par tranches en fonction de la surface à ouvrir ; travaux de restauration pouvant s'étendre sur plusieurs années

Et toute autre action mobilisable permettant à l'atteinte de l'objectif de l'action.

## **Engagements**

### **Non rémunérés :**

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

### Zones humides :

- Pas de retournement
- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser des produits phytosanitaires

### **Rémunérés :**

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation
- Dessouchage
- Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle
- Débrousaillage, gyrobroyeage, fauche, avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportations des produits
- Arrasage des tourradons
- Frais de mise en décharge
- Études et frais d'expertises

### **Recommandations:**

- Réalisation d'un programme de travail avec la structure animatrice, précisant les travaux d'ouverture et d'entretien, avec une volonté de conserver une mosaïque d'habitats
- Travaux d'ouverture avec élimination des ligneux (bûcheronnage, coupe d'arbre, etc.)
- Élimination mécanique ou manuelle des végétaux indésirable (fougère, etc.), au besoin plusieurs fois par an
- Rajeunissement tous les 2 à 5 ans pour les landes à callunes
- Exporter dans la mesure du possible les rémanents et produits de coupe
- Arrachage des ligneux si nécessaire
- Maintien des arbres remarquables (paysager, etc.) ou à baies
- Recépage mécanique de la végétation buissonnante
- Matériel à utiliser : gyrobroyeur, broyeur forestier, tronçonneuse
- Fauche ou broyage à réaliser avant le 1 mars et après le 15 septembre
- Absence totale de fertilisation minérale et organique, pas d'apports magnésiens et de chaux
- Éliminer les espèces indésirables

## **Budget prévisionnel :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Respect du cahier des charges de la mesure agro-environnementale souscrite	Selon montants des compensations financières définis par les modalités de mise en œuvre des projets agro-environnementaux		X	Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement
Animation sensibilisation	3 jours/an		X	

***Partenaires :***

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, DREAL, ONF, syndicats agricoles et forestiers, Conseils départementaux, FDC, CA

***Bénéficiaires :***

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux (milieux ouverts, forestiers, ...), exploitants agricoles

***Indicateurs***

Pourcentage de surface réouverte / surface totale à rouvrir

# Restauration et maintien de tourbières et des milieux tourbeux

TOURB1

## **Objectifs concernés :**

Restaurer et maintenir le réseau écologique des tourbières

## **Espèces et habitats visés :**

- Tourbières hautes actives\* (7110\*)
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120)
- Tourbières de transition et tremblantes (7140)
- Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150)
- Lacs et mares dystrophes naturels (3160)
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)
- Cuivré des marais *Lyceana dispar*
- Damier de la Succise *Eurodryas aurinia*
- Écrevisses à pied blanc *Austropotamobius pallipes*

Toute autre espèce ou habitat d'intérêt communautaire dont la conservation peut bénéficier de la mise en place de la mesure

## **Actions associées potentielles :**

- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- MO1 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
- MO2 : Restauration de zones enrichies avec maintien de mosaïques de milieux
- TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.
- CO4 : Suivis des espèces et des habitats vis-à-vis du changement climatique

## **Description de l'action:**

L'objectif est le maintien ou la restauration de la mosaïque d'habitat et des différents stades de la dynamique des tourbières, de l'ouverture des milieux tourbeux et des niveaux d'oligotrophie et d'engorgement en eau des sols.

Le travail de sensibilisation et de gestion s'appuie sur des opérations réalisées conjointement avec le PNRM et la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan comme la gestion des espaces et le développement de pratiques innovantes grâce au troupeau de Highland Cattle du PNRM.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires de restauration ou de gestion.

## **Localisation :**

Les secteurs concernés par cette action sont les milieux d'intérêt communautaire listé précédemment ou pouvant être rattaché aux milieux tourbeux.

**Mise en œuvre :**

- Contrat Natura 2000 :
  - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
  - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
  - MAE concourant aux objectifs de l'action
  - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Associée potentiellement à Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.
  - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts.
  - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
  - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

**Engagements :****Non rémunérés :**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

**Rémunérés :****RESTAURATION DE L'OUVERTURE & ENTRETIEN MÉCANIQUE OU PAR PÂTURAGE.**

Se référer aux actions MO1 et MO2 pour les travaux restauration ou de maintien des milieux et le descriptif des engagements rémunérés ou non rémunérés.

Les conditions particulières de portance du sol et d'engorgement en eau propres aux milieux tourbeux devront être prises en compte.

**RESTAURATION OU MAINTIEN DU GRADIENT D'HUMIDITÉ**

- Fermeture de drains
- Reméandrement des cours d'eau
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**RESTAURATION OU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU MILIEU**

- Dépollution d'ancienne zone de décharge
- Utilisation de kit de franchissement
- Études et frais d'expert
- Toute autre action concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**Budget prévisionnel :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier de restauration	Ajustable sur devis	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Gestion	Ajustable sur devis		X	
Animation sensibilisation	5 jours/ an		X	

***Partenaires :***

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, DREAL, RNR, Syndicats de rivières, Conseils départementaux, CA, Agence de l'eau

***Bénéficiaires :***

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux tourbeux, exploitants agricoles

***Indicateurs***

Surface contractualisée

## Maintien, création ou restauration des ripisylves

TR2

### Objectifs concernés :

- Maintenir et entretenir les corridors écologiques
- Préserver et maintenir la diversité et la qualité des milieux à proximité des gîtes à chauves-souris ainsi que les corridors écologiques
- Améliorer la capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière
- Préserver les secteurs de cours d'eau les plus sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire

### Espèces et habitats visées :

- Écrevisses à pieds blancs *Austropotamobius pallipes*
- Chabot *Cottus gobio*
- Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- Moule Perlière *Margaritifera margaritifera*
- Mulette épaisse *Unio crassus*
- Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- Milieux forestiers d'intérêt communautaire ou potentiellement d'intérêt communautaire
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260)

### Actions associées potentielles :

- BOC1 : Plantation et maintien d'arbres isolés et des haies
- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- EAU1 : Mise en défend permanente ou ponctuelle des cours d'eau
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- FOR2 : Utilisation de matériels adaptés/innovants
- FOR5 : Maintenir et favoriser le fonctionnement des milieux de transition
- TR1 : Limitation de l'impact de la fréquentation du public
- TR3 : Valorisation et accompagnement des pratiques innovantes, durables et alternatives
- TR5 : Identifier, maintenir et restaurer les trames et les corridors au sein et entre les sites
- TR6 : Expérimenter, suivre et informer sur le changement climatique
- CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.
- CO4 : Suivis des espèces et des habitats vis-à-vis du changement climatique

### Description de l'action:

Cette action vise à améliorer, ou à restaurer le cas échéant, une ripisylve (cordon de végétation rivulaire arboré) en bon état de conservation et favorable aux espèces aquatiques (Écrevisses à pieds blancs...).

Cette action peut aider à la mise en place de plan de gestion des haies/ripisylves dans les exploitations agricoles et/ou forestières avec une auto-consommation. Sensibiliser les gestionnaires de ces milieux à la période de coupe et de plantation, aux matériels utilisés pour la coupe et tout autre entretien, Accompagnement lors de la plantation, du choix des essences et à la conduite de gestion. Mise en défends.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires: coupes, plantations, débardage alternatif

#### **Localisation :**

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle pour l'Écrevisse à pied blanc, la moule perlière et la mulette épaisse.

#### **Mise en œuvre :**

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures CO1 et CO6
- Contrats Natura 2000 :
  - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement des embâcles
  - MAE concourant aux objectifs de l'action
- Contrat global Cure Yonne
- Charte forestière du PnrM
- Plan d'action des Agences de l'Eau
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

#### **Engagements :**

##### **Non rémunérés :**

- Préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).
- Ne pas utiliser de paillage plastique
- Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches
- Ne pas utiliser de phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles
- tenir un cahier d'enregistrement des interventions
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Période d'autorisation de travaux

##### **Rémunérés :**

- la structuration du peuplement
- taille des arbres et arbustes
- l'ouverture à proximité du cours d'eau
- les précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires
- la dévitalisation par annullation, le brûlage
- l'exportation des bois vers le site de stockage
- la reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, transplantation de semis, dégagements, protections individuelles
- l'enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportations des produits
- les travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrauliques
- les études et frais d'expertises

**Recommandations :**

- Travailler sur une surface ayant une largeur minimum de 15 m et maximum de 30 m en contexte forestiers
- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux si celui-ci est nécessaire
- Réaliser tous les travaux sylvicoles nécessaires : marquage, coupes, plantations...
- Pour les restaurations, respecter une largeur de minimum 10 m en contexte forestier et de minimum 5m en contexte agricole et une longueur minimale de 50 m
- Pour les plantations, la densité minimale sera de 50 tiges par hectares en contexte forestier
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux si celui-ci est nécessaire
- Plantation hors contexte forestier
- Choix des essences

Sous réserve de cohérence avec les enjeux du secteur.

**Budget prévisionnel :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	
Chantier de restauration	Ajustable sur devis	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	1jour/ an		X	

**Partenaires :**

ONF, CRPF, syndicats forestiers, CBNBP, SHNA, DDT, Police de l'eau, AFB, Chambres d'Agriculture, syndicats agricole, fédérations de peche, Conseil régional, Agences de l'eau

**Bénéficiaires :**

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux, exploitant agricole

**Indicateurs**

- Mètres linéaires entretenus, mise en défens ou restaurées
- Nombre d'expertises réalisées
- Nombre de propriétaires démarchés

## Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

TR4

### **Objectif concerné :**

Conserver les pratiques favorables et éviter les transformations des milieux

### **Espèces et habitats visés :**

Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site

### **Actions associées potentielles :**

- BOC2 : Conserver, restaurer et créer des zones humides en milieu bocager
- CH2 : Amélioration des habitats de chasse
- EAU2 : Restauration des cours d'eau, étang et annexes hydrauliques
- FOR1 : Maintien des forêts feuillues, écologiquement matures ou à forts enjeux
- MO1 : Entretien des espaces ouverts par mécanisation ou pâturage
- MO2 : Restauration de zones enfrichées avec maintien de mosaïques de milieux
- TOURB1 : Restauration de tourbière et milieux tourbeux
- TR7 : Actions innovantes de réintroduction d'espèces
- CO1 : Suivis des gîtes à chauves-souris, des corridors de déplacement et des zones de chasse
- CO2 : Analyse des pratiques anthropiques en lien avec la préservation des espèces et des habitats
- CO3 : États des lieux et suivis de population d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.
- CO4 : Suivis des espèces et des habitats vis-à-vis du changement climatique

### **Description de l'action:**

Cette action vise à éliminer ou limiter une espèce végétale ou animale invasive qui risque d'avoir un impact ou de dégrader fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.

Sont prioritairement concernées :

- Les populations d'espèces invasives à répartition réduite présentant un risque élevé de propagation.
- Les noyaux de population d'espèces invasives dont la présence constitue une menace pour une espèce ou un habitat à fort enjeu de conservation.

On parle :

– d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.

– de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive, car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel pour réaliser tous les travaux nécessaires à la lutte contre les espèces envahissantes.

**Localisation :**

Tous les sites

**Outils financiers mobilisables :**

- Contrats Natura 2000 : (liste non exhaustive)
  - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Toutes autres actions mobilisables concourant à l'objectif de l'action

**Engagements :**

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer

- l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural,
- les dégâts d'espèces prédatrices
- l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

**Non rémunérés :**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- la lutte chimique pour les espèces animales
- Des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables

**Rémunérés :**

- Arrachage manuel, coupe manuelle, broyage mécanique, coupe de grands arbres, dévitalisation par annellation
- Enlèvement des produits d'arrachage, coupe ou broyage
- Traitement chimique des semis, rejets ou des souches pour les espèces à forte capacité de rejet, sur des surfaces très restreintes et selon des conditions qui seront discutées avec le service instructeur
- Acquisition de cages piège, suivi et collecte des pièges pour les espèces animales (sous réserve de conformité avec la loi).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs sur avis du service instructeur
- Suivi de l'effet des opérations
- Etudes et frais d'expert

**Recommandations spécifiques :**

Des recommandations supplémentaires sur le nettoyage des engins et le devenir des déchets seront notifiés dans le cahier des charges et adaptés au cas par cas.

*\*Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination des agents pathogènes apportés par les espèces exogènes lors d'interventions sur le terrain :*

La présence d'espèces invasives est souvent responsable de la transmission de maladies foudroyantes chez les populations d'espèces indigènes : peste des écrevisses apportées par les écrevisses américaines, chitridiomycose transmises aux amphibiens... Les interventions de lutte contre les espèces invasives en milieu aquatique nécessitent généralement de stationner dans l'eau et d'y introduire du matériel (bottes, waders, cages piège, filet, troubleau...). Pour éviter de propager des agents pathogènes à partir d'un site contaminé, il est nécessaire de désinfecter le matériel au contact de l'eau avant et après l'intervention.

- Les désinfectants couramment utilisés sont :
  - L'alcool à 70%
  - L'eau de Javel
  - Le Virkon à 1%
  
- Après avoir brossé sur place le matériel pour le débarrasser d'un maximum de débris et de particules, le désinfectant est pulvérisé sur le matériel qui est ensuite séché à l'air libre, ou bien le matériel est immergé dans un bac contenant le désinfectant. Le matériel est ensuite stocké dans un sac en plastique jetable.
  
- En cas de manipulation d'animaux ou de végétaux, il est nécessaire de se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique.

Penser à désinfecter également le dessous des semelles de bottes et de chaussures de terrain. Désinfecter les vêtements par un lavage en machine à 60°C.

**Budget prévisionnel :**

Opération	Coût moyen estimé	Ponctuel	Récurrent	Financeurs
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Ajustable sur devis	X		Europe (FEADER), Ministère en charge de l'environnement, Agences de l'Eau, Région
Animation sensibilisation	3 jours / an		X	

**Partenaires :**

Collectivités, CBNBP, SHNA, CENB, PNRM, FDC, FDP, IRSTEA, ONF, CRPF, DREAL, OFB, FREDON, associations de piégeurs, DDT

**Bénéficiaires :**

Tout propriétaire ou gestionnaire de milieux, exploitant agricole

**Indicateurs :**

Nombre de contrats engagés